



JOURNEE PREVENTION

Document unique : Anticipez vos futures obligations.

METHODOLOGIE, EXHAUSTIVITE, MISE A JOUR : OU EN ETES-VOUS ?

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention au sein des entreprises a introduit de nouvelles obligations relatives au document unique dont celle d'assurer la conservation pendant au moins 40 ans des versions annuelles et des mises à jour. Il devient ainsi indispensable pour toutes les entreprises de s'assurer que leur document unique et leur plan d'actions soient bien gérés.

Ainsi :

- Comment réaliser l'évaluation des risques professionnels ?
- Comment mettre en place un plan d'actions ?
- Comment mettre à jour le document unique ?

Le programme suivant sera proposé avec l'intervention d'Emmanuelle BROCCHI Conseillère Environnement Sécurité du Medef 22 – UIMM 22.

09:00-17:00 • Programme

Pourquoi évaluer les risques professionnels

Contexte réglementaire
Enjeux
Vocabulaire
Principes généraux de prévention
Responsabilités et sanctions
Acteurs de la démarche

Méthodologie d'évaluation des risques

Choix du périmètre
Principaux risques professionnels
Détermination des risques et de l'exposition

Elaboration du document unique et du plan d'action

Structure du document unique

Suivi et mise à jour

Identification des objectifs, des indicateurs de performance

Mise à jour

12:30 – 13:30 • Pause-déjeuner (1h)

Le déjeuner facultatif est servi dans nos locaux.

Inscription gratuite

Cette session de formation sur la prévention des risques professionnels bénéficie du concours financier de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Contact au 02.96.77.22.33

Emmanuelle BROCCHI, Conseillère Environnement Sécurité ebrocchi@upia22.fr